

Délibération : N°2022-06-09 : 27

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 9 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation de l'action sociale : actualisation de l'ASIE « aide au repas ».

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le principe que l'aide au repas représente 30% du tarif du repas avant toute aide quelle que soit la catégorie de personnel, soit :

APUM, restaurant le Minerve :	aide de 1,76€ à effet du 1er février 2022
Restauration CROUS :	aide de 1,86€ à effet du 1er août 2022
CNRS, restaurant professionnel :	aide de 2,80€ à effet du 1 ^{er} avril 2022

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 24

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

L'action sociale : actualisation de l'ASIE « aide au repas » avec 24 voix pour.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 9 juin 2022

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

